



Paris, le 11 février 2021

## **ACADEMIE DE PARIS, LES PARENTS ET LES ENSEIGNANT-E-S MOBILISE-E-S POUR DEFENDRE LES UPE2A**

**Dans l'académie de Paris, comme dans le reste de la France, les parents et les enseignant-e-s sont mobilisé-e-s pour défendre les Upe2a, ces dispositifs spécifiques qui permettent aux élèves nouvellement arrivé-e-s et allophones d'apprendre le français de façon intensive avant d'intégrer progressivement une classe ordinaire.**

**L'académie de Paris a décidé de réduire à la rentrée 2021 le nombre d'heures qui sont allouées à ces dispositifs. Soit l'équivalent de 10 postes d'enseignants ETP (Équivalent Temps Plein).**

Depuis 2012, des dispositifs Upe2a (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) existent dans différents établissements. Ils permettent aux élèves allophones d'acquérir progressivement le français que ce soit à l'oral ou à l'écrit.

L'enjeu pour ces élèves est de rejoindre une classe dite ordinaire correspondant à leur âge et leur niveau scolaire en ayant acquis, en quelques mois, des bases solides en langue française pour pouvoir réussir leur scolarité en France.

Ces dispositifs existent pour tous les niveaux de l'école élémentaire au lycée. Il en existe deux types : Upe2a et Upe2a Nsa (pour Non Scolarisés Antérieurement). Sur l'académie de Paris dans le second degré, il y en a 83 en collèges et en lycées tous dispositifs confondus.

Normalement, ces élèves doivent être inclus progressivement dans leur classe de rattachement mais cette inclusion est souvent impossible à Paris, faute de place, car dans l'académie de Paris les classes sont souvent surchargées.

Ces Upe2a ont, chaque année, quelques heures allouées dans les DHG (Dotations horaires globales distribuées à chaque établissement). Il y a bien entendu majoritairement des heures de français (18 heures) mais aussi des heures concernant les autres disciplines (mathématiques, sciences,

histoire-géographie...) qui permettront aux élèves d'acquérir le français de scolarisation, aussi bien que le français indispensable pour bien comprendre les disciplines scolaires et la vie courante.

Or cette année, toutes les Upe2a collège perdent 4 heures et 9 heures en lycée général. Ainsi en collège, les élèves auront un maximum de 26 heures par semaine à la rentrée 2021 contre 30 heures actuellement et en lycée général, 26 heures alors qu'ils en avaient jusqu'alors 35. Pour les élèves qui ne pourront être inclu-e-s, ils-elles auront ainsi, en heures d'enseignement, le strict minimum légal alors qu'ils-elles auraient besoin d'un étayage important.

Le rectorat a donc décidé de faire des économies sur les publics les plus fragiles. Les élèves d'UPE2A sont ceux-celles qui ont le plus besoin d'être accompagné-e-s, la plupart vivent dans des conditions de précarité extrême, ils-elles ont souvent vécu des scolarités chaotiques auparavant. Ces enfants sont parfois porteurs de traumatismes importants, conséquences de leurs parcours migratoires qui les ont confronté à des situations extrêmement difficiles ou des raisons qui ont poussé leurs familles à partir.

De plus, nombres de ces élèves ont vu leur situation se dégrader avec la crise sanitaire. Et c'est bien en ces temps difficiles qu'ils auraient le plus besoin d'aide et d'encadrement supplémentaires.

Lors d'une audience en intersyndicale, Monsieur le Directeur d'Académie a entendu les arguments des enseignant-e-s mais y a opposé une logique de réduction budgétaire. Il doit rendre plus de 150 postes (ETP) quelles que soient les conséquences pour les élèves, y compris les plus fragiles.

**C'est pourquoi, les organisations syndicales SNES-FSU Paris, SNFOLC Paris, SUD éducation Paris, CGT éducation Paris et la FCPE Paris sont mobilisées pour la défense du service public d'éducation qui a le devoir de répondre aux besoins de tous les élèves, et s'opposent par conséquent de manière globale aux diminutions de DHG car celles-ci ont pour seul objet de répondre à une logique comptable.**

**Elles demandent que les DHG soient à nouveau abondées et que toutes les Upe2a parisiennes du second degré aient 30 heures allouées par dispositif, ainsi que l'abaissement des seuils (les places prévues dans chaque classe) pour permettre l'inclusion des élèves en classe ordinaire.**

**Des logiques purement comptables ne doivent pas compromettre la mission de l'école : permettre la réussite de tous les élèves et leur intégration dans la société.**